



Langue :
Italien – Atelier de conversation
UE 1 - UE 2 – UE 3

Conditions d'admission

- Avoir 16 ans ou être âgé d'au moins 15 ans et avoir suivi deux années dans l'enseignement secondaire de plein exercice ;
- Etre en possession du Certificat d'études de base (CEB) ;
- Etre en possession de l'attestation de réussite de l'unité de formation : " Langue : Italien UF4 " ou équivalent (niveau B1.2.3) ;
- OU réussir un test d'admission.

Finalités particulières des unités d'enseignement

Les unités d'enseignement visent à amener l'étudiant à :

- la compréhension et l'utilisation active et spontanée d'une langue de communication orale standard dans le cadre de situations diversifiées de la vie courante et/ou professionnelle, en relation avec les champs thématiques abordés ;
- l'utilisation judicieuse de stratégies verbales (de réalisation, de compensation et d'évitement) et non verbales lui permettant de mobiliser et d'équilibrer ses ressources pour répondre aux exigences de la communication, et d'exécuter la tâche avec succès.

En outre, elle vise à

- permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'information culturelle ;
- favoriser la mobilité internationale et la multiplication des échanges interpersonnels ;
- initier à d'autres modes de pensée et à d'autres types de culture ;
- contribuer à l'enrichissement de la personnalité de l'individu et au développement de son sens social ;
- offrir un outil de formation, de reconversion, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle.

Titres délivrés

Attestations de réussite des unités d'enseignement :

- "Italien – Atelier de conversation – UE1"
- "Italien – Atelier de conversation – UE2"
- "Italien – Atelier de conversation – UE3"